

DE : Monsieur Ian Lafrenière
Ministre de la Sécurité intérieure

Le 23 juin 2026

TITRE : Poursuite des mesures de lutte contre les violences armées

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Depuis 2019, le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) a mis en place des mesures pour développer une expertise québécoise en matière d'enquête et d'intervention, expérimenter des modèles innovants en prévention auprès des jeunes vulnérables et coordonner les interventions sur la violence liée aux armes à feu et aux groupes criminels. Des investissements des gouvernements du Québec et du Canada ont donné lieu à la Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée : CENTAURE.

La Stratégie CENTAURE englobait des initiatives prises par le gouvernement et les services de police pour lutter contre les violences armées liées aux gangs de rue ou aux organisations criminelles. Ces initiatives étaient articulées autour de trois axes d'intervention, soit la prévention, la répression ainsi que le développement des connaissances et des compétences.

Le financement accordé au Budget 2025-2026 pour le Programme québécois de lutte contre la criminalité a permis de pérenniser le financement pour les initiatives en matière de prévention. Toutefois, le financement de plusieurs initiatives en matière de répression a pris fin au 31 mars 2026.

2- Raison d'être de l'intervention

Sur la base des données des corps de police recueillies dans le cadre de la Déclaration uniforme de la criminalité, le MSI a pu établir que pour l'ensemble du Québec, le taux de victimes blessées par armes à feu est passé de 2,3 victimes par 100 000 habitants en 2020 (196 victimes) à 1,2 en 2024 (109 victimes). Malgré la baisse observée, la problématique demeure importante. En effet, le taux d'infractions contre la personne impliquant une arme à feu, mais n'ayant pas causé de blessure, a cru entre 2020 et 2024, passant de 5,2 par 100 000 habitants (446 infractions) à 7,8 (703 infractions).

Des consultations auprès des corps de police et des partenaires du MSI ont confirmé que les événements liés aux armes à feu demeurent à un niveau préoccupant et que de nouvelles tendances émergentes pourraient en accentuer l'ampleur. De plus, plusieurs facteurs comme le nombre d'armes à feu en circulation aux États-Unis, les impacts des innovations technologiques dans la fabrication d'armes artisanales ainsi que la glorification des armes à feu sur les réseaux sociaux, notamment, nécessitent le maintien des efforts pour contrer les violences armées.

En conséquence, le MSI, de concert avec le ministère de la Justice (MJQ), a piloté des travaux visant à reconduire les mesures les plus structurantes afin de consolider les gains réalisés au cours des dernières années par les équipes policières, de renseignement et de procureurs affectés à ces dossiers.

3- Objectifs poursuivis

Le mémoire a donc pour objet d'obtenir l'approbation quant à la nouvelle Stratégie 2026-2029 de lutte contre les violences armées : RESPECT (**R**éponse **E**fficace en **S**écurité **P**ublique pour **E**ndiguer le **C**rime organisé et le **T**rafic illégal), laquelle s'inscrit en continuité avec la stratégie précédente.

Cette nouvelle stratégie permettra de poursuivre les efforts déployés pour contrer la violence liée aux armes à feu et aux groupes criminels.

4- Proposition

La Stratégie RESPECT comprend quatre volets : sécuriser, consolider, reconduire et innover. Bien qu'elle couvre une période de trois années, elle établit des priorités d'actions qui seront révisées annuellement pour tenir compte du caractère évolutif de la criminalité.

Priorités d'action de l'année 1 – 2026-2027

Le premier volet vise la sécurisation de l'expertise développée depuis 2019 pour trois initiatives :

- le maintien des capacités en renseignement des services correctionnels, qui s'est traduit par la mise en place d'une équipe dédiée à la collecte et à l'analyse du renseignement dans les établissements de détention et de son partage avec les organisations policières et les autres partenaires autorisés;
- la mise en commun d'effectifs dédiés au sein de l'Équipe intégrée de lutte contre le trafic d'armes à feu et le développement d'une expertise ciblant les réseaux d'approvisionnement et de fabrication;
- le développement d'un modèle unique en matière d'enquête sur les meurtres et les disparitions liés au crime organisé les plus complexes à élucider, souvent perpétrés dans l'espace public.

Le deuxième volet consolide la capacité des partenaires à réaliser certaines des initiatives en cours, soit :

- la réalisation par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML) des analyses balistiques soumises par les corps de police afin d'étayer les dossiers de mises en accusation;
- la participation de l'équipe du renseignement des services correctionnels aux opérations concertées menées de concert avec les corps de police de partout au Québec;

- la compensation pour le prêt d'enquêteurs œuvrant au sein des escouades régionales mixtes et des équipes spécialisées de lutte contre la violence armée;
- la réalisation des activités de l'Escouade intégrée en renseignement sur la violence armée qui détecte les publications et les nouvelles plates-formes utilisées par les groupes criminels pour se promouvoir, exacerber les conflits entre groupes et diffuser des contrats pour commettre des délits.

Le troisième volet permet quant à lui de reconduire le niveau d'efforts actuellement requis pour consolider les gains réalisés en termes de déstabilisation de l'organisation et des capacités des groupes criminels. Cette pression maintenue sur le crime organisé et les groupes émergents est déployée par :

- des enquêteurs spécialisés appuyant les enquêtes permettant la récupération des actifs criminels au sein de la structure nationale de lutte contre le crime organisé;
- la contribution des effectifs des services spécialisés en soutien en enquête pour appuyer les équipes dédiées et les escouades intégrées;
- les équipes d'intervention en crime organisé œuvrant à Québec et à Montréal, et dont le mandat consiste à assurer une présence dans les établissements que fréquentent les membres de groupes criminels et à bonifier le renseignement pour les équipes d'enquête.

Le quatrième volet prévoit quant à lui la création d'une nouvelle équipe de procureurs du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour les dossiers de haute complexité impliquant les réseaux criminels.

5- Autres options

Aucune autre option n'a été évaluée.

6- Évaluation intégrée des incidences

La Stratégie CENTAURE a eu un impact direct et multidimensionnel sur le crime organisé au Québec. La nouvelle Stratégie RESPECT poursuivra les mêmes actions visant essentiellement à réduire la capacité opérationnelle du crime organisé.

La stratégie présentée dans le mémoire n'est pas visée par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

La stratégie renforce la collaboration interprovinciale et internationale, essentielle pour contrer le trafic d'armes et de stupéfiants : elle facilite les échanges de renseignements avec l'Ontario, les provinces maritimes et les agences américaines, notamment pour suivre les armes provenant des États-Unis. Ensemble, ces volets permettent de mieux contenir l'influence du crime organisé et de protéger les communautés.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Réalisé en mai 2025, le plus récent bilan des initiatives a permis de consolider les données opérationnelles depuis octobre 2021 et de souligner l'importance de maintenir la pression sur les groupes criminels, d'intervenir en amont auprès des jeunes et d'optimiser la mise en commun de l'exploitation du renseignement criminel.

Plusieurs organisations ont été consultées en amont de la nouvelle stratégie, dont le ministère de la Justice (MJQ), le DPCP, la Sûreté du Québec (SQ), le LSJML, les services correctionnels, et les corps de police de Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Gatineau.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre et le suivi de la stratégie seront réalisés en continu, à l'instar de la stratégie existante.

9- Implications financières

La mesure « Poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées » prévue au Budget 2026-2027 prévoit des investissements de 66 M\$ sur trois ans, soit 30 M\$ en 2026-2027, 17 M\$ en 2027-2028 et 19 M\$ en 2028-2029. Le financement de la Stratégie est complété par des sommes provenant du fédéral par l'entremise du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (FACVAFG).

Aucun ajout d'effectifs n'est requis pour portefeuille Sécurité intérieure puisque toutes les ressources œuvrant au sein des équipes coordonnées par la SQ et celles du réseau correctionnel sont déjà en fonction. Il sera toutefois requis que le Conseil du trésor maintienne les mêmes niveaux d'effectifs.

10- Analyse comparative

À l'instar du Québec, les autres provinces et les territoires canadiens ont leur propre plan d'action pour lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs financés par l'entremise du Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs (FACVAFG) du gouvernement du Canada.

L'Ontario y inclut tant des initiatives en prévention comme celles déployées dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité que celles en répression. En Colombie-Britannique, le ministère de la Sécurité publique et le Solliciteur général, en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), ont en outre mis en place le Programme de recherche sur la réduction de la criminalité (CRRP) afin de favoriser une collaboration accrue entre le gouvernement, les forces de l'ordre et les experts universitaires dans ce domaine.

En Europe, Europol a lancé une « task-force opérationnelle » (OTF) pour lutter contre la tendance croissante du recours à la violence en tant que service et le recrutement de jeunes auteurs dans la grande criminalité et la criminalité organisée. Baptisée OTF GRIMM, cette task force, dirigée par la Suède, rassemble les services répressifs de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, d'Allemagne, des Pays-Bas et de Norvège, Europol assurant le soutien opérationnel, l'analyse des menaces et la coordination.

Le ministre de la Sécurité intérieure,

IAN LAFRENIÈRE